



## Droit du pacsé

-----  
Par pierregeorges

Bonjour.

Etant pacsé pour nous protéger mutuellement nous avons établi des testaments. Ma compagne est malheureusement décédée elle n'avait pas d'enfant, m'a accordé en tant que légataire particulier-le légataire universelle étant la famille-seulement un droit usage et d'habitation a titre gratuit de la maison. L'idée étant que je puisse en disposer sans limite de durée .La famille conteste ce point pour eux ce n'est qu'un rappel à la loi après un an ils veulent récupérer la maison. Quand pensez-vous? vos réponses seront les bienvenues , merci.

-----  
Par ESP

Bonjour

En tant que PACSé..., s'il n'existe pas d'enfant(s), vous auriez même pu bénéficier de l'ensemble des biens.

- Vous êtes exonéré de droits de succession pour la part dont vous héritez suite à un testament.
- D'autre part, durant l'année suivant le décès, vous pouvez rester gratuitement dans le logement qui constituait la résidence principale.
- En vertu du testament, les héritiers seront nus-propriétaires de la propriété et pourront la récupérer à votre décès.

Mais avant de continuer, merci de me préciser à qui appartient cette maison, ou couple ou uniquement à votre épouse défunte ?

-----  
Par pierregeorges

Bonjour,

Et merci de votre réponse et précisions.

La maison a été acquise ensemble et Virginie en détenait 80%.

Bonne journée

-----  
Par ESP

Vous serez donc en indivision.  
Vous propriétaires de 20%, eux nus-propriétaires de 80%

-----  
Par pierregeorges

-----  
Par ESP

Pour vous être utile

-----

Par pierregeorges

Bonjour,

Effectivement les choses sont très claires, situation possible " ayant affaire à des gens obtus et mesquins " que ceux-ci refusent ces conclusions et portent l'affaire devant un tribunal. Ne doutant pas des conclusions évidentes que fera un juge, est-il nécessaire pour me défendre que je fasse appel à un avocat ? pourrais-je demander un remboursement de ces frais et demander des dommages et intérêts pour tout les préjudices (le pire étant le non respect des dernières volontés).

Merci